

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2015/830

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

À USAGE PROFESSIONNEL et/ou INDUSTRIEL UNIQUEMENT

EPIKURE™ Curing Agent MGS BPH20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : EPIKURE™ Curing Agent MGS BPH20
Numéro de la FDS : 300000034615
Type de produit : Durcisseur

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Systèmes de résine époxyde

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant/Fournisseur/Importateur : Hexion GmbH
Gennaer Str. 2-4
58642 Iserlohn
Germany
Personne à contacter : service@hexion.com
Téléphone : Informations générales
+31 (0)10 295 4000

1.4

Numéro d'appel d'urgence :
Fournisseur : CARECHEM24
Téléphone : +44 (0) 1235 239 670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Skin Corr./Irrit. 1B H314
Eye Dam./Irrit. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 2 H411

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention	:	Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.
Intervention	:	Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/[***]. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage	:	Garder sous clef.
Élimination	:	Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	:	Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine triéthylènetétramine 2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated m-phénylenebis(méthylamine)
Éléments d'une étiquette complémentaire	:	Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identificateurs	%	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Type
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	RRN : 01-2119972320-44 EC : 500-191-5 CAS : 68082-29-1	>= 25 - <= 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
triéthylènetétramine	RRN : 01-2119487919-13 EC : 292-588-2 CAS : 90640-67-8 Indice : 612-059-00-5	>= 10 - <= 25	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperaziny)ethyl]amino]butyl-terminated	CAS : 68683-29-4	>= 10 - <= 25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[1]
m-phénylènebis(méthylamine)	RRN : 01-2119480150-50 EC : 216-032-5 CAS : 1477-55-0	>= 5 - <= 10	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1] [2]
acide salicylique	RRN : 01-2119486984-17 EC : 200-712-3 CAS : 69-72-7	> 0 - < 3	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d	[1]
2-méthylpentane-1,5-diamine	RRN : 01-2119976310-41 EC : 239-556-6 CAS : 15520-10-2	> 0 - <= 3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1]

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers soins

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

- Protection du personnel de premiers soins** :
- Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.
- Autres informations** : Non disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et

- Grand déversement** : placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.
- Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.
Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Recommandations** : Non disponible

Solutions particulières au secteur industriel : Non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
m-phénylènebis(méthylamine)	Ministère du travail (1996-12-01) STEL 0,1 mg/m ³

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	DNEL	Long terme Inhalation	3,9 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	DNEL	Long terme Voie cutanée	1,1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	DNEL	Long terme Inhalation	0,97 mg/m ³	Population générale	Systemique
Acides Gras, C18-Non Saturés,	DNEL	Long terme Voie cutanée	0,56 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique

Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine					
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	DNEL	Long terme Orale	0,56 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

Résumé DNEL/DMEL : Non disponible

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Eau douce	4,34 µg/l	Facteurs d'Évaluation
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Marin	0,434 µg/l	Facteurs d'Évaluation
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	3,84 mg/l	Facteurs d'Évaluation
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Sédiment d'eau douce	434 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Sédiment d'eau de mer	43,4 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	PNEC	Sol	86,78 mg/kg dw	Partage à l'Équilibre

Résumé PNEC : Non disponible

Les doses dérivées sans effet (DNEL) et les concentrations prédites sans effet (PNEC)

Note explicative: REACH requiert des fabricants et des importateurs qu'ils établissent et signalent les « doses dérivées sans effet » (DNEL) et les « concentrations prédites sans effet » (PNEC) pour l'exposition environnementale. Les DNEL et PNEC sont établies par le déclarant sans procédé de consultation officielle et ne sont pas destinées à être utilisées directement pour définir des limites d'exposition pour un lieu de travail ou une population particulière. Elles sont utilisées en premier lieu en tant que valeurs d'entrée pour faire tourner des modèles d'évaluation quantitative de risques (tels que le modèle ECETOC-TRA). En raison de différences dans la méthodologie de calcul, la DNEL tend à être inférieure (parfois de manière significative) à toute autre limite d'exposition professionnelle correspondante établie sur une base sanitaire pour cette substance chimique. Les

DNEL (et les PNEC) constituent en outre une indication pour définir des mesures de réduction de risque, mais il faut savoir que ces limites n'ont pas la même portée réglementaire que les limites d'exposition professionnelle gouvernementales officiellement approuvées.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Matériel: 730 Camatril

Temps de percée minimal: 480 min

Matériel: 898 Butoject

Temps de percée minimal: 480 min

Fabricant: Cette recommandation n'est valable que pour notre produit dans l'état où il est fourni. En cas de l'utilisation en mélange avec d'autres substances, contacter un fournisseur des gants de protection homologués CE (p.ex. KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Tel. 0049 (0) 6659 87300, Fax. 0049 (0) 6659 87155, email: vertrieb@kcl.de).

Protection corporelle : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect

- État physique** : Liquide visqueux.
Couleur : Bleu.
- Odeur** : Amine.
Seuil olfactif : Non disponible (non mesuré)
pH : Non disponible (non mesuré)
Point de fusion et point de congélation : Non disponible (non mesuré)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Supérieur à 200 °C
Point d'éclair : Supérieur à 100 °C
- Taux d'évaporation** : Non disponible (non mesuré)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : **Seuil minimal:** Non disponible (non mesuré)
Seuil maximal: Non disponible (non mesuré)
Tension de vapeur : Non disponible (non mesuré)
Densité de vapeur : Non disponible (non mesuré)
Densité relative : Non disponible (non mesuré)
Solubilité(s) : Non disponible (non mesuré)
Solubilité dans l'eau : insoluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible (non mesuré)
Température d'auto-inflammation : Non disponible (non mesuré)
Température de décomposition : Non disponible (non mesuré)
Viscosité : **Dynamique:** Non disponible (non mesuré)
Cinématique: Non disponible (non mesuré)
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible (non mesuré)
Propriétés oxydantes : Non disponible (non mesuré)

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Stable dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine				
	CL50 Voie cutanée	Rat - mâle et femelle	> 2.000 mg/kg OCDE Ligne directrice 402	-
triéthylènetétramine				
	DL50 Orale	Rat	1.716 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	1.465 mg/kg	-
m-phénylenebis(méthylamine)				
	DL50 Orale	Rat	930 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	3,89 mg/l	1 h
	CL50 Inhalation	Rat	2,4 mg/l	4 h
	CL50 Inhalation	Rat - Femelle	0,8 mg/l	4 h
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2.000 mg/kg	-
acide salicylique				
	DL50 Orale	Rat	891 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	> 10.000 mg/kg	-
2-méthylpentane-1,5-diamine				
	DL50 Orale	Rat	1.690 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	4,9 mg/l	1 h

Conclusion/Résumé : Non disponible

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Orale	Voie cutanée	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières)
--------------------------	-------	--------------	------------------	----------------------	-------------------------

					et brouillards)
EPIKURE™ Curing Agent MGS BPH20	4.980,9 mg/kg	9.760,1 mg/kg	N/A	134,2 mg/l	122 mg/l
triéthylènetétramine	1.716 mg/kg	1.465 mg/kg	N/A	N/A	N/A
m- phénylenebis(méthylamine)	930 mg/kg	N/A	N/A	11 mg/l	N/A
acide salicylique	891 mg/kg	N/A	N/A	N/A	N/A
2-méthylpentane-1,5-diamine	1.690 mg/kg	1.100 mg/kg	N/A	N/A	1,5 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall- Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	431 Corrosion cutanée in vitro :Essai sur modèle de peau humaine	Humain			-
Remarques:	Non corrosif pour la peau.				
	O.E.C.D. 439	Humain			-
Remarques:	Provoque une irritation de la peau.				
	OECD 437	Bétail			-
Remarques:	Non irritant pour les yeux.				
	yeux OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures)	Lapin			504 hr
Remarques:	Provoque une irritation des yeux.				
triéthylènetétramine	yeux - Irritant moyen	Lapin		24 hr	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin		24 hr	-
	yeux - Irritant puissant	Lapin			-
m-phénylenebis(méthylamine)	Peau - Irritant puissant	Lapin		24 hr	-
	yeux - Irritant puissant	Lapin		24 hr	-
2-méthylpentane-1,5-diamine	yeux - Irritant puissant	Lapin			-

	Peau - Irritant puissant	Lapin			-
--	--------------------------	-------	--	--	---

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible
yeux : Non disponible
Respiratoire : Non disponible

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	Peau	Souris	Sensibilisant OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA)

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible
Respiratoire : Non disponible

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)	In vitro; Bactéries; with and without	Négatif
	487 In vitro Micronucleus Test	In vitro; Mammifère-Humain; with and without	Négatif
	Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)	In vitro; Mammifère-Animal; with and without	Négatif

Conclusion/Résumé : Non disponible

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	Négatif	Négatif	Négatif	Rat	Orale: 1000 mg/kg/d 422 Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	28 jours 7 jours par semaine

Conclusion/Résumé : Non disponible

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
2-méthylpentane-1,5-diamine	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible
Effets potentiels différés : Non disponible

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible
Effets potentiels différés : Non disponible

Effets chroniques potentiels sur la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty	NOAEL Orale	Rat	1.000 mg/kg/d 422 Etude combinée de	28 jours 7 jours par semaine

Acids and Triethylenetetramine			toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	
--------------------------------	--	--	---	--

- Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine		Acids and Triethylenetetramine	
	Aiguë CL50 7,07 mg/l Eau douce 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson - Zebra danio	96 h
	Aiguë CE50 7,07 mg/l Eau douce 202 Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate	Invertébrés aquatiques. Daphnie	48 h
	Aiguë CE50 4,34 mg/l Eau douce 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Plantes aquatiques - Pseudokirchneriella subcapitata	72 h
	Aiguë CE50 384 mg/l Eau douce 209 Boue activée, essai d'inhibition de la respiration	Micro-organisme - boue activée, domestique (adaptation non précisée)	3 h
triéthylènetétramine			
	Aiguë CL50 33.900 µg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h
	Aiguë CE50 3.700 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Green algae	96 h
acide salicylique			
	Aiguë CE50 870 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Daphnie	48 h
	Chronique NOEC 5,6 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Daphnie	21 d

12.2 Persistance et dégradation

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acides Gras, C18-Non Saturés, Polymères Avec Dimères Tall-Oil Fatty Acids and Triethylenetetramine	OCDE Ligne directrice 301 B (Dégagement de gaz carbonique)	0 - 70 % - 74 d	9 mg/l	Boues activées
	Directive	19 % - 60 d	1 mg/l	Boues activées

	OCDE 301 D (essai en fioles fermées)			
--	--	--	--	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
triéthylènetétramine	-1,66 - -1,4	-	faible
m-phénylènebis(méthylamine)	0,18	2,69	faible
acide salicylique	2,21 - 2,26	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible

Mobilité : Non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

PBT : P: Non disponible
B: Non disponible
T: Non disponible

vPvB : vP: Non disponible
vB: Non disponible

12.6 Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.

Emballage

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion

des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Informations relatives à la réglementation	14.1. Numéro UN	14.2. Nom d'expédition UN correct	14.3. Classe(s) relative(s) au transport	14.4. Groupe d'emballage
ADR/ADN	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ALKYLÉTHERAMINE)	8	II
RID	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ALKYLÉTHERAMINE)	8	II
ICAO/IATA	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ALKYLÉTHERAMINE)	8	II
IMO/IMDG	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ALKYLÉTHERAMINE)	8	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement et/ou polluant marin : Oui.



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Substances extrêmement préoccupantes

Cancérogène: Non inscrit

Mutagène: Non inscrit

Toxique pour la reproduction: Non inscrit

PBT: Non inscrit

vPvB: Non inscrit

Autres Réglementations CE

Statut REACH : La ou les substance(s) contenue(s) dans ce produit a été/ont été enregistrée(s), ou est / sont exonérée(s) d'enregistrement, conformément à la réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Générateurs d'aérosols : Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun requis.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de dangerosité

Catégorie
E2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Aucune substance répertoriée

Réglementations Internationales

Listes internationales : Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire du Canada Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire du Japon (ENCS) Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire de Corée Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire de Taiwan ((TCSI) Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire de la Thaïlande Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Inventaire du Vietnam Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - DNEL = Dose dérivée sans effet
 - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 - CPSE = concentration prédite sans effet
 - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Skin Corr./Irrit. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam./Irrit. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte complet des phrases de danger abrégées :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

**Texte complet des classifications
[CLP/GHS]** :

	néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË orale - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË cutané - Catégorie 4
Skin Corr./Irrit. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr./Irrit. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr./Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Eye Dam./Irrit. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË inhalation - Catégorie 4
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3
Repr. 2, H361d	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË orale - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË cutané - Catégorie 4
Skin Corr./Irrit. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr./Irrit. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr./Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Eye Dam./Irrit. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË inhalation - Catégorie 4

STOT SE 3, H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3
Repr. 2, H361d	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 20.01.2022
Date d'édition/ Date de révision : 08.03.2021
Date de publication précédente : 02.05.2020
Version : 3.0

Avis au lecteur

Les informations fournies dans ce document sont réputées exactes par Hexion, Inc. (ci-après dénommée « Hexion ») au moment de leur rédaction ou sont rédigées par des sources réputées fiables. Cependant, il incombe à l'utilisateur de chercher et comprendre d'autres sources d'information afin de se conformer à l'ensemble des législations et procédures applicables pour une manipulation et une utilisation du produit en toute sécurité et pour déterminer la bonne adéquation du produit conformément à l'utilisation souhaitée. Tous les produits livrés par Hexion sont soumis aux conditions générales de vente d'Hexion. HEXION NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AU PRODUIT OU À SA QUALITÉ MARCHANDE OU À SON ADÉQUATION POUR QUELQUE UTILISATION QUE CE SOIT, NI QUANT À L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR HEXION, outre le fait que le produit doit se conformer aux spécifications de Hexion. Aucun élément contenu dans ce document ne constitue une proposition de vente d'un produit quel qu'il soit.

® et ™ sont des marques de commerce homologuées de Hexion Inc.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.